(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## 0128CMP-ctx128 Hypocal



Version 1 Date d'établissement: 16/10/2018 Page 1 de 13

Version 5 (sustituye la version 4) Date de révision: 09/06/2022 Date d'impression: 27/11/2024

# RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE.

### 1.1 Identificateur de produit.

Nom du produit: ctx128 Hypocal Code du produit: 0128CMP

UFI: 7332-J0FV-C002-7CVF

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

désinfectant pour eau de piscine.

## Usages non recommandés:

Usages différents de ceux recommandés.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Entreprise: FLUIDRA COMMERCIAL FRANCE

Adresse: Avenue Maurice Bellonte, Ville: 66 000 PERPIGNAN

Province ou région: FRANCE

Numéro de Téléphone: Tel: 04 11 300 200

Fax: +34 93 713 41 11
E-mail: fds@inquide.com
Web: www.ctxprofessional.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence:** (Disponible 24 heures) Giftnotrufzentrale Berlin : Telefon: +49 (0) 30 / 30 686 790

Anti poisoning centre:

FRANCE (Paris): 01 40 05 48 48 FRANCE (Tolousse): 05 61 77 74 47 FRANCE (Marseille): 04 91 75 25 25 ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59 BELGIQUE (Brussel): (+32) 070 245 245

NVIC: +31 (0)88 755 8000

### **RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS.**

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Acute Tox. 4: Nocif en cas d'ingestion.

Aquatic Acute 1 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Ox. Sol. 2 : Peut aggraver un incendie ; comburant.

Skin Corr. 1B: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

## 2.2 Éléments d'étiquetage.

### Étiquetage conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## 0128CMP-ctx128 Hypocal



Date d'impression: 27/11/2024

Page 2 de 13

Version 1 Date d'établissement: 16/10/2018

Version 5 (sustituye la version 4) Date de révision: 09/06/2022









#### Mention d'avertissement:

#### **Danger**

#### Mentions de danger:

H272 Peut aggraver un incendie ; comburant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

#### Conseils de prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les poussières.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements

contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...

P370+P378 En cas d'incendie : utiliser... pour l'extinction.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu et/ou le récipient comme un déchet dangereux en le déposant dans un point propre.

### Phrases EUH:

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

EUH206 Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

### Contient:

hypochlorite de calcium

#### Sustancias activas:

hypochlorite de calcium, 30 - 100%;

#### 2.3 Autres dangers.

Le mélange ne contient pas de substances classées PBT.

Le mélange ne contient pas de substances classées vPvB.

Le mélange ne contient pas de substances avec des propriétés perturbant le système endocrinien.

En conditions normales d'utilisation et dans sa forme originale, le produit ne présente pas d'autres dangers pour la santé et pour l'environnement.

### RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## 0128CMP-ctx128 Hypocal



Version 1 Date d'établissement: 16/10/2018 Page 3 de 13
Version 5 (sustituye la version 4) Date de révision: 09/06/2022 Date d'impression: 27/11/2024

#### 3.1 Substances.

Pas Applicable.

#### 3.2 Mélanges.

Substances qui présentent des risques pour la sante ou pour l'environnement conformément a le Règlement (CE) No.1272/2008, qui ont une limite d'exposition professionnelle assignée, qui sont classifiées comme PBT/vPvB ou qui figurent sur la liste des substances candidates:

	Identifiants		(*)		(*)Classification Règlement (CE) No 1272/2008	
		Nom	Concentration		concentration spécifiques et Estimation de la	
	Index No: 017-012- 00-7 CAS No: 7778-54-3 CE No: 231-908-7 Registration No: 01- 2119487005-40-XXXX	hypochlorite de calcium	30 - 100 %	Acute Tox. 4 *, H302 - Aquatic Acute 1, H400 (M=10) - Ox. Sol. 2, H272 - Skin Corr. 1B, H314	Skin Corr. 1B, H314: C ≥ 5 % Skin Irrit. 2, H315: 1 % ≤ C < 5 % Eye Dam. 1, H318: 3 % ≤ C < 5 % Eye Irrit. 2, H319: 0,5 % ≤ C < 3 %	

<sup>(\*)</sup> Le texte complet des phrases H est détaillé dans le rubrique 16 de cette fiche de sécurité.

## **RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS.**

### 4.1 Description des mesures de premiers secours.

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

## En cas d'inhalation.

Mettre la victime de l'accident à l'air libre, la maintenir au chaud et en position de repos, si sa respiration est irrégulière ou s'interrompt, pratiquer sur cette dernière la technique de la respiration artificielle.

### En cas de contact avec les yeux.

Rincer abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche, pendant au moins 10 minutes, tout en étirant régulièrement les paupières vers le haut et demander l'aide d'un médecin. Ne pas permettre à la personne de se frotter l'œil affecté.

#### En cas de contact avec la peau.

Retirer les vêtements souillés. Nettoyer vigoureusement la peau avec de l'eau et du savon ou tout produit nettoyant adapté. NE JAMAIS utiliser de solvants ou diluants. Il est recommandé pour les personnes qui dispensent les premieres soins, l'équipement de protection individuelle (voir la section 8).

## En cas d'ingestion.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin. Maintenir la victime en position de repos. NE JAMAIS provoquer le vomissement.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Produit corrosif, tout contact avec les yeux ou avec la peau peut provoquer des brûlures, l'ingestion ou l'inhalation peuvent provoquer des blessures internes. Si cela se produit, consulter immédiatement un médecin.

<sup>\*</sup> Voir le règlement (CE) n ° 1272/2008, annexe VI, section 1.2.

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## 0128CMP-ctx128 Hypocal



Version 1 Date d'établissement: 16/10/2018 Page 4 de 13
Version 5 (sustituye la version 4) Date de révision: 09/06/2022 Date d'impression: 27/11/2024

Produit nocif, une exposition prolongée par inhalation peut provoquer des effets sédatifs et nécessiter une assistance médicale immédiate.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas se faire vomir. Si la personne vomit, liberez les voies aériennes.

### **RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.**

### 5.1 Moyens d'extinction.

#### Moyens d'extinction appropriés:

Eau ou à eau-mousse avec gaz CO2.

#### Moyens d'extinction inappropriés:

Poudre chimique ou azote, CO2.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

### Risques particuliers.

L'exposition aux substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé. El producto puede provocar o facilitar la combustión de otros materiales.

### 5.3 Conseils aux pompiers.

Rafraîchir par pulvérisation d'eau tout réservoir, citerne ou récipient proche du feu ou de toute autre source de chaleur. Tenir compte de la direction du vent. Veiller à ce que les produits utilisés lors de l'extinction d'un incendie ne se déversent pas dans les systèmes d'évacuation d'eau, les égouts ou dans un cours d'eau. Le produit résiduel et les moyens d'extinction peuvent contaminer l'environnement aquatique.

### Équipement de protection anti-incendies.

En fonction de la magnitude ou de l'importance de l'incendie, l'utilisation de combinaisons de protection thermique, d'appareils de respiration individuels, de gants, de lunettes de protection ou de masques anatomiques faciaux et de bottes peut s'avérer nécessaire.

## RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir rubrique 8.

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement.

Produit dangereux pour l'environnement, en cas de déversement important ou en cas de contamination de lacs, rivières ou égouts, informer les autorités compétentes, selon la législation locale. Éviter la contamination des systèmes d'évacuation d'eau, des eaux superficiels ou souterraines, du sol et du sous-sol.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Retenir et récupérer le produit déversé avec un matériau absorbant inerte (terre, sable, vermiculite, terre de diatomée...) et nettoyer immédiatement la zone avec un décontaminant approprié.

Déposer les déchets dans des récipients fermés et adaptés en vue de leur élimination, conformément aux normes locales et nationales (voir rubrique 13).

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques.

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir rubrique 8.

Pour l'ultérieure élimination des résidus, se reporter aux recommandations décrites dans la rubrique 13.

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## 0128CMP-ctx128 Hypocal



Page 5 de 13

Version 1 Date d'établissement: 16/10/2018

Version 5 (sustituye la version 4) Date de révision: 09/06/2022 Date d'impression: 27/11/2024

### **RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE.**

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Pour la protection personnelle se reporter à la section 8.

Il est formellement interdit de fumer, manger ou boire dans la zone d'application du produit.

Respecter la législation relative à la Sécurité et à l'Hygiène dans le cadre du travail.

Ne jamais utiliser la pression pour vider les containers, ces derniers n'ayant pas été conçus pour résister à la pression. Conserver le produit dans un récipient de même matériau que le récipient ou container original.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Magasiner le produit en accord avec la législation locale correspondante. Tenir compte des indications portées sur l'étiquette. Conserver les containers entre 5 et 25 °C, dans un endroit sec et bien aéré, à l'écart de toute source de chaleur et protégé de la lumière du soleil. Garder à l'écart de toute flamme. Éloigner de tout agent oxydant ou matériau hautement acide ou alcalin. Ne pas fumer. Refuser l'accès au personnel non autorisé. Une fois ouvert, tout container doit être précautionnement refermé et positionné verticalement afin d'éviter toute chute ou renversement.

Classification et quantité limite de stockage en accord avec l'annexe I de la Directive 2012/18/UE (SEVESO III):

		Quantité limite l'applica	
Code	Description	Conditions requises de niveau inférieur	Conditions requises de niveau supérieur
P8	LIQUIDES ET SOLIDES COMBURANTS	50	200
E1	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT - Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie aiguë 1 ou chronique 1	100	200

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

Aucune utilisation particulière

### RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

#### 8.1 Paramètres de contrôle.

Le produit NE contient PAS de substances avec des Valeurs Limites Environnementale d'Exposition Professionnelle.Le produit ne contient pas de substances avec des Valeurs Limites Biologiques.

CAS: 7778-54-3 TLV TWA - 1 mg/m3 TLV STEL - 2 mg/m3

### 8.2 Contrôles de l'exposition.

## Mesures d'ordre technique:

Prévoir un système d'aération adapté, au moyen de l'installation d'une unité d'extraction- ventilation locale ainsi que d'un système général d'extraction.

Concentration:	100 %
Utilisation(s):	désinfectant pour eau de piscine.
Protection respiratoire:	
PPE:	Masque auto-filtrant pour particules

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## 0128CMP-ctx128 Hypocal



Version 1 Date d'établissement: 16/10/2018 Page 6 de 13 **Version 5 (sustituye la version 4)** Date de révision: 09/06/2022 Date d'impression: 27/11/2024

Marquage «CE» Catégorie III. Fabriqué dans un matériel filtrant, il couvre le nez, Caractéristiques:

la bouche et le menton.

Normes CEN:

Avant l'utilisation, s'assurer qu'il n'y a pas de rupture, de déformation, etc. Comme il s'agit d'un Maintenance:

équipement de protection individuel jetable, il faut le changer à chaque utilisation.

S'ils ne sont pas ajustés correctement le travailleur n'est pas protégé. Suivre les instructions du fabricant Observations:

concernant l'utilisation adéquate de l'équipement.

Type de filtre nécessaire:

Protection des mains:

Gants de protection contre les produits chimiques PPE:

Caractéristiques: Marquage «CE» Catégorie III.

Normes CEN: EN 374-1, En 374-2, EN 374-3, EN 420

Conserver dans un endroit sec, à l'abri d'une quelconque source de chaleur, et des rayons du soleil. Ne Maintenance:

pas modifier les gants pour éviter d'altérer leur résistance. Ne pas appliquer de peinture, de dissolvant ou

Les gants doivent être de la bonne taille et s'ajuster à la main sans être trop serrés ni trop lâches. Les

Observations:

gants doivent toujours être portés avec les mains propres et sèches

PVC (Polychlorure de Epaisseur du Temps de pénétration Matériaux: 0,35 matériau (mm): vinyle) (min.):

Protection des yeux:

Écran facial

Marquage «CE» Catégorie II. Écran protégeant les yeux contre les éclaboussures Caractéristiques:

de liquides.

Normes CFN: EN 165, EN 166, EN 167, EN 168

La visibilité au travers des lunettes doit être optimale, c'est pourquoi il faut les nettoyer tous les jours et Maintenance:

les désinfecter régulièrement, conformément aux instructions du fabricant. S'assurer que les parties

mobiles bougement doucement.

Une fois couplés dans la structure, les écrans faciaux doivent avoir un champ de vision d'au moins 150 Observations:

mm dans la ligne centrale, dans le sens vertical.

Protection de la peau:

PPE: Vêtements de protection

Marquage «CE» Catégorie II. Les vêtements de protection ne doivent pas être

Caractéristiques: portés trop serrés ou trop lâches, pour ne pas gêner les mouvements de

l'utilisateur.

Normes CEN: EN 340

Appliquer les instructions de lavage et de conservation fournies par le fabricant pour garantir une Maintenance:

protection invariable.

Les vêtements de protection devraient être confortables et protéger contre le risque pour lesquels ils ont Observations:

été prévus, avec les conditions environnementales, le niveau d'activité de l'utilisateur et le temps

d'utilisation prévus.

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

État physique: Solid Couleur: Blanc

Odeur: Semblable à l'eau de javel

Seuil olfactif: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Point de fusion: 180 °C

Point de congélation: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## 0128CMP-ctx128 Hypocal



Version 1 Date d'établissement: 16/10/2018 Page 7 de 13 Version 5 (sustituye la version 4) Date de révision: 09/06/2022 Date d'impression: 27/11/2024

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Inflammabilité: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Limites inférieure d'explosion: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit. Limites supérieure d'explosion: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Point d'éclair: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Température d'auto-inflammation: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit. Température de décomposition: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit. pH: 10.5 - 11.5 (25°C) (1%)

Viscosité cinématique: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Solubilité: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Hydro solubilité: 217 g/l (27 °C)

Liposolubilité: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Pression de vapeur: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit. Densité absolue: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Densité relative: 2.35

Densité de vapeur relative: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit. Caractéristiques des particules: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

#### 9.2 Autres informations.

Viscosité: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Propriétés explosives: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Propriétés comburantes: Si

Point de goutte: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit. Scintillation: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

## **RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.**

#### 10.1 Réactivité.

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Si les conditions de stockage sont respectées, aucune réaction dangereuse n'est produite

### 10.2 Stabilité chimique.

Instable en contact avec:

- Acides

## 10.3 Possibilité de réactions dangereuses.

Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

Peut aggraver un incendie ; comburant.

Peut produire une neutralisation en étant en contact avec des acides

#### 10.4 Conditions à éviter.

Eviter les conditions suivantes

- Contact avec des matériaux incompatibles
- Eviter le contact avec des acides

#### 10.5 Matières incompatibles.

Eviter les matières suivantes :

- Acides
- Matières inflammables
- Matières explosives
- Matières toxiques
- Matériaux inflammables

### 10.6 Produits de décomposition dangereux.

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## 0128CMP-ctx128 Hypocal



Version 1 Date d'établissement: 16/10/2018 Page 8 de 13
Version 5 (sustituye la version 4) Date de révision: 09/06/2022 Date d'impression: 27/11/2024

Selon les conditions d'utilisation, peuvent se générer les produits suivants :

- Oxygène
- Vapeurs ou gaz corrosifs
- Vapeurs ou gaz comburants

## **RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.**

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008.** Les projections du produit dans les yeux peuvent provoquer des irritations et causer des dommages réversibles.

Information Toxicologique des substances présentes dans la composition.

Nom		Toxicité aigue			
Nom	Туре	Essai	Espèce	Valeur	
		LD50	Rat	850 mg/kg bw [1]	
hypochlorite de calcium	Oral	[1] Lewis, R. J. (1996), Sax's Dangerous Properties of Materials. 9th ed. New York Van Nostrand reihold, 1905-1906			
AS No: 7778-54-3         EC No: 231-908-7	Cutané	LD50	Rabbit	> 1000 mg/kg	
	Inhalation	EC50	Rat	3.5 mg/l (1h)	

a) toxicité aiguë;

Produit classé:

Toxicité aiguë (voie orale), Catégorie 4: Nocif en cas d'ingestion.

Estimation de toxicité aiguë (ETA)

Mélanges:

ATE (Oral) = 504 mg/kg

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

Produit classé:

Corrosif cutanée, Catégorie 1B: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

Données non concluantes pour la classification.

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Données non concluantes pour la classification.

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

Données non concluantes pour la classification.

f) cancérogénicité;

Données non concluantes pour la classification.

g) toxicité pour la reproduction;

Données non concluantes pour la classification.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique;

Données non concluantes pour la classification.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée;

Données non concluantes pour la classification.

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## 0128CMP-ctx128 Hypocal



Version 1 Date d'établissement: 16/10/2018 Page 9 de 13 Date d'impression: 27/11/2024

Version 5 (sustituye la version 4) Date de révision: 09/06/2022

j) danger par aspiration.

Données non concluantes pour la classification.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers.

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de composants ayant des propriétés perturbant le système endocrinien avec des effets sur la santé humaine.

### **Autres informations**

Il n'existe pas d'information disponible sur d'autres effets indésirables sur la santé.

## **RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.**

#### 12.1 Toxicité.

Nom		Écotoxicité			
Nom	Туре	Essai	Espèce	Valeur	
hypochlorite de calcium	Poissons	LC50 LC50	Fish Cymatogaster aggregata	1 - 10 mg/l (96 h) 0.308 mg/L (60 min)	
	Invertébrés aquatiques				
CAS No: 7778-54-3	Plantes aquatiques				

### 12.2 Persistance et dégradabilité.

Il n'y a pas d'information sur la biodégradabilité des substances présentes.

Il n'y a pas d'information sur la dégradabilité des substances présentes.

Aucune information n'est disponible sur la persistance et la dégradabilité du produit.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation.

Aucune information n'est disponible sur la bioaccumulation des substances présentes.

### 12.4 Mobilité dans le sol.

Aucune information n'est disponible sur la mobilité dans le sol.

Éviter tout déversement dans les égouts ou les cours d'eau.

Éviter qu'il ne pénètre dans le sol.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Aucune information n'est disponible sur les résultats de l'évaluation PBT et vPvB du produit.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien.

Ce produit ne contient pas de components avec des propriétés propriétés perturbant le système endocrinien dans l'environnement.

#### 12.7 Autres effets néfastes.

Aucune information n'est disponible sur d'autres effets néfastes pour l'environnement.

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## 0128CMP-ctx128 Hypocal



Version 1 Date d'établissement: 16/10/2018 Page 10 de 13 Date d'impression: 27/11/2024

**Version 5 (sustituye la version 4)** Date de révision: 09/06/2022

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets.

Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale / nationale correspondante en vigueur.

Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

## **RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.**

Transporter selon les normes ADR/TPC pour le transport routier, les RID par chemin de fer, les IMDG pour le transport maritime et les ICAO/IATA pour le transport aérien.

**Terre:** Transport par route: ADR, Transport par chemin de fer: RID. Documentation de transport: Lettre de port et Instructions écrites.

Mer: Transport par bateau: IMDG.

Documentation de transport: Connaissement d'embarquement.

Air: Transport en avion: IATA/ICAO. Document de transport: Connaissement aérien.

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification.

Nº ONU: 3487

## 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU.

Description:

ADR/RID: UN 3487, HYPOCHLORITE DE CALCIUM EN MÉLANGE HYDRATÉ, CORROSIF, 5.1 (8), GE II, (E)

IMDG: UN 3487, HYPOCHLORITE DE CALCIUM EN MÉLANGE HYDRATÉ, CORROSIF (HYPOCHLORITE DE CALCIUM), 5.1 (8), GE II, POLLUANT MARIN

OACI/IATA: UN 3487, HYPOCHLORITE DE CALCIUM EN MÉLANGE HYDRATÉ, CORROSIF, 5.1 (8), GE II

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport.

Classe(s): 5.1

## 14.4 Groupe d'emballage.

Groupe d'emballage: II

### 14.5 Dangers pour l'environnement.

Contaminant marin: Oui



Dangereux pour l'environnement

Transport par bateau, FEm – Fiches d'urgence (F – Incendie, S – Dispersions): F-H,S-Q

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

Etiquettes: 5.1, 8





Numéro de danger: 58

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## 0128CMP-ctx128 Hypocal



Version 1 Date d'établissement: 16/10/2018 Page 11 de 13
Version 5 (sustituye la version 4) Date de révision: 09/06/2022 Date d'impression: 27/11/2024

ADR LQ: 1 kg IMDG LQ: 1 kg

ICAO LQ: 2,5 kg

Dispositions pour le transport en vrac ADR: Transport en vrac non autorisée par l'ADR

Procéder conformément au point 6.

Groupe de segregation du Code IMDG: 8 Hypochlorites

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI.

Le produit n'est pas transporté en vrac.

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION.

## 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Composé organique volatil (COV) Teneur en COV (p/p): 0 % Teneur en COV: 0 g/l

Classification du produit en accord avec l'Annexe I de la Directive 2012/18/UE (SEVESO III): P8,E1

Information en relation avec le Règlement (UE) No 528/2012 relatif à la commercialisation et l'utilisation des biocides:

Type de produit	Groupe
Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux	Désinfectants

Substances actives	Concentration %
hypochlorite de calcium	
CAS No: 7778-54-3	30 - 100
EC No: 231-908-7	

Le produit ne se trouve pas affecté par le processus établi dans le Règlement (UE) No 649/2012, relatif à l'exportation et à l'importation de produits chimiques dangereux.

Classe de contamination de l'eau (Allemagne): WGK 2: Dangereux pour l'eau. (Auto classé selon le Règlement AwSV)

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique.

Il n'a pas procédé à une évaluation de la sécurité chimique du produit.

## **RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS.**

Texte complet des phrases H apparaissant dans la rubrique 3:

H272	Peut aggraver un incendie ; comburant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des veux.

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## 0128CMP-ctx128 Hypocal



Version 1 Date d'établissement: 16/10/2018 Page 12 de 13
Version 5 (sustituye la version 4) Date de révision: 09/06/2022 Date d'impression: 27/11/2024

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

#### Codes de classification:

Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë (voie orale), Catégorie 4

Aquatic Acute 1 : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1

Ox. Sol. 2 : Matière solide comburante, Catégorie 2 Skin Corr. 1B : Corrosif cutanée, Catégorie 1B

#### Modifications par rapport à la version précédente:

- Modification de dangers spécifiques (SECTION 2.3).
- Modification des mesures de lutte contre les incendies (SECTION 5.2).
- Modifications des mesures en cas de déversement accidentel (SECTION 6.1).
- Modifications des mesures en cas de déversement accidentel (SECTION 6.2).
- Modification des valeurs des propriétés physico-chimiques (SECTION 9).
- Changement de classification de dangerosité (SECTION 11.1).
- Modification de la classification ADR/IMDG/ICAO/IATA/RID (SECTION 14).
- Changements législatifs nationaux (SECTION 15.1).
- Ajouts abréviations et acronymes (SECTION 16).

# Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Dangers physiques D'après les données d'essais

Dangers pour la santé Méthode de calcul Dangers pour l'environnement Méthode de calcul

Il est recommandé de suivre une formation basique sur la sécurité et l'hygiène au travail, pour pouvoir manipuler correctement le produit.

Abréviations et acronymes utilisés:

ADR/RID: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route.

AwSV: Règlement d'Installations pour la manipulation de substances dangereuses pour l'eau.

CEN: Comité européen de normalisation.
EC50: Concentration efficace moyenne.
PPE: Équipements de protection individuelle.
IATA: Association Internationale de Transport Aérien.
OACI: Organisation de l'aviation civile internationale.

IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses.

LC50: Concentration létale, 50%.

LD50: Dose létale, 50%.

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer.

WGK: Classes de danger lié à l'eau.

Principales références de la litterature et sources de données:

http://eur-lex.europa.eu/homepage.html

http://echa.europa.eu/

Règlement (UE) 2020/878.

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## 0128CMP-ctx128 Hypocal



Version 1 Date d'établissement: 16/10/2018 Page 13 de 13 Version 5 (sustituye la version 4) Date de révision: 09/06/2022 Date d'impression: 27/11/2024

Règlement (CE) No 1907/2006. Règlement (UE) No 1272/2008.

Les informations contenues dans cette fiche de Sécurité ont été rédigées conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020 modifiant l'Annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances et mélanges chimiques (REACH).

L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité du Produit se base sur les connaissances actuelles relatives à ce produit ainsi que sur les lois nationales et européennes en vigueur, sachant que les conditions de travail de ses utilisateurs ne nous sont pas connues et échappent ainsi à notre contrôle. Le produit doit en aucun cas être utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu et préparé, il ne peut être utilisé sans connaissance préalable et écrite des instructions relatives à son maniement. Il incombe à l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires afin de suivre et respecter les exigences prévues par la loi.